

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
179, Cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

Deixis
4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 Le Tourne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
EUROPLASMA SA
471 Route de Cantegrit Est
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 - Continuité d'exploitation de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes 1.2 et 6.9 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et principes comptables relatifs aux financements octroyés au Groupe sous la forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les immobilisations corporelles, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 24.185 milliers euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 6.1.2 et 6.3 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 23 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Gaël Colabella

 *Nicolas de Laage de Meux*

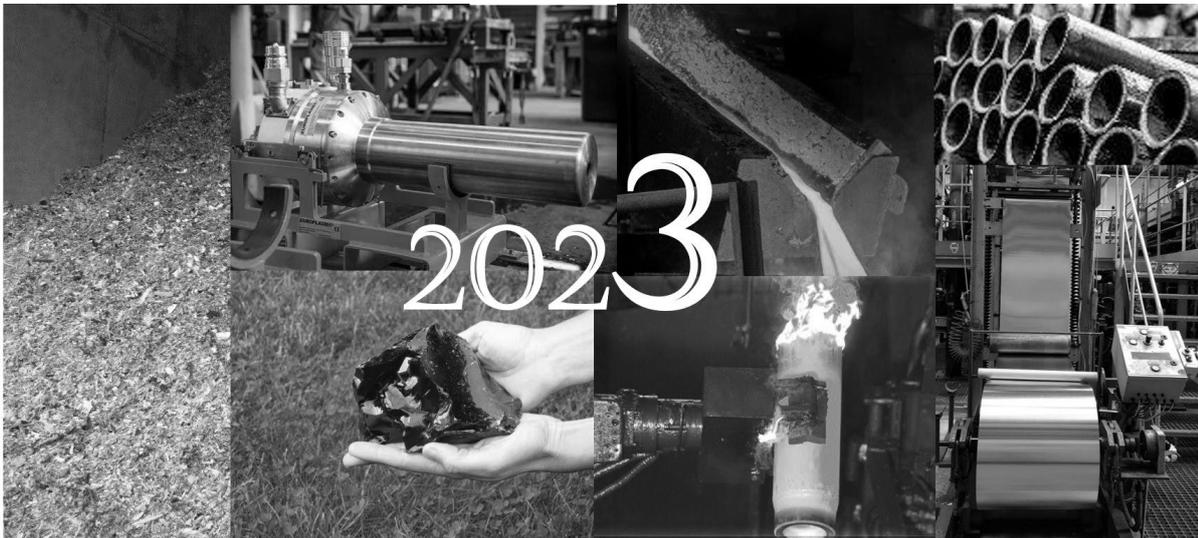
Gaël Colabella

Nicolas de Laage de Meux

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Comptes consolidés IFRS



EUROPLASMA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.705.392,8664 euros

471 Route de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

www.europlasma.com

TABLE DES MATIERES

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	3
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
3.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
4.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
6.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
NOTE 1.	ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS 2023	10
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	16
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	18
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	20
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	22
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	51
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	58
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	59
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	61
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	63
NOTE 13.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	63

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Goodwill		0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	154	167	-13
Immobilisations corporelles	6.3, 6.4	24 185	29 060	-4 874
Participations dans les entreprises associées	6.5	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	6.7	6 258	7 491	-1 233
Impôts différés actifs	6.13	57	952	-895
Actifs non courants		30 654	37 669	-7 015
Stocks et en-cours	6.6	7 867	6 627	1 241
Clients et comptes rattachés	6.7	2 471	3 174	-703
Autres créances opérationnelles	6.7	2 352	4 057	-1 704
Impôts courants - actif	6.13	0	0	0
Autres actifs courants	6.7	762	734	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	1 157	2 412	-1 255
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		14 609	17 003	-2 394
Actif		45 263	54 673	-9 409
Capital	6.14	3 046	4 088	-1 041
Primes liées au capital		72 517	72 444	74
Réserves et report à nouveau		-64 830	-54 047	-10 783
Résultat de l'exercice	7	-14 744	-15 924	1 180
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.14	-4 010	6 560	-10 570
Intérêts hors groupe	6.14	-743	-743	-1
Capitaux propres		-4 754	5 817	-10 571
Avantages du personnel non courants	6.10	680	647	33
Provisions non courantes	6.11	1 307	4 194	-2 888
Dettes financières non courantes	6.9	6 218	3 455	2 763
Impôts différés passifs	6.13	3 590	4 842	-1 252
Participations dans les entreprises associées	6.5	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	6.12	7 143	8 273	-1 130
Passifs non courants		18 938	21 413	-2 474
Provisions courantes	6.11	1 277	1 617	-339
Dette financières courantes	6.9	6 513	4 516	1 998
Fournisseurs et comptes rattachés	6.12	6 488	3 873	2 615
Impôts courants - passif	6.13	0	25	-25
Autres dettes opérationnelles	6.12	9 017	8 468	549
Autres passifs courants	6.12	7 783	8 944	-1 161
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		31 079	27 443	3 637
Passif		45 263	54 673	-9 409
Capitaux propres par action en €/par action		-0,01	1,60	-1,62
Capitaux propres dilués par action en €/par action		0,00	1,28	-1,28
Nombre d'actions	6.14	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions dilué	6.14	2 450 665 329	5 126 404	2445 538 925

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires	6.71	15 406	14 520	886
Autres produits d'exploitation	7.2	2 027	974	1 053
Achats consommés	7.3	-11 697	-9 178	-2 519
Charges externes	7.3	-7 091	-6 487	-603
Charges de personnel	7.4	-10 795	-11 080	285
Autres charges d'exploitation		-198	-159	-39
Taxes	7.6	-462	-404	-58
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-6 858	-4 244	-2 614
Résultat opérationnel courant		-19 667	-16 058	-3 609
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	943	7 715	-6 772
Résultat opérationnel		-18 724	-8 343	-10 381
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		40	8	33
Cout de l'endettement financier brut		-3 575	-5 657	2 082
Cout de l'endettement financier net		-3 535	-5 650	2 115
Autres produits financiers		7 368	67	7 301
Autres charges financières		-209	-2 067	1 858
Résultat financier	7.8	3 624	-7 649	11 273
Impôt sur les bénéfices	7.9	355	241	114
Résultat net des sociétés intégrées		-14 745	-15 751	1 006
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-14 745	-15 751	1 006
Intérêts minoritaires	6.14	1	-173	174
Résultat net (part du Groupe)		-14 744	-15 924	1 181
Résultat de base par action en €/par action		-0,210	-0,003	-0,207
Résultat dilué par action en €/par action		-0,007	-0,003	-0,005
Nombre moyen d'action	6.14	70 364 060	6 049 549 336	- 5 979 185 276
Nombre moyen d'action dilué	6.14	2 216 395 446	6 050 588 162	- 3 834 192 716

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-14 745	-15 751	1 006
Eléments non recyclables au compte de résultat		95	450	0
Ecart actuariels des engagements sociaux		104	457	-353
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		-9	-7	-2
Eléments recyclables au compte de résultat		-33	-39	6
Ecart de conversion des sociétés intégrées		-33	-39	6
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		0	0	0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		62	411	-349
Résultat global		-14 683	-15 340	657
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-14 682	-15 513	485
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-1	173	172

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves					Total
Situation à la clôture de l'exercice 2021	140 648	68 017	0	115	-436	-19 028	-19 349	-183 965	5 351	-876	4 475
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2022	140 648	68 017	0	115	-436	-19 028	-19 349	-183 965	5 351	-876	4 475
Ecarts de conversion	0	0	0	-39	0	0	-39	0	-39	0	-39
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-15 924	-15 924	173	-15 751
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-39	0	0	-39	-15 924	-15 963	173	-15 790
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	21	21	0	21	-39	-18
Augmentation de capital	786 106	4 509	0	0	0	-4 900	-4 900	0	785 715	0	785 715
Réduction de capital	-922 667	-82	0	0	0	922 750	922 750	0	1		1
Autres variations	0	0	0	0	0	-768 565	-768 565	0	-768 565	1	-768 564
Situation au 31/12/2022	4 087	72 444	0	76	-436	130 278	129 918	-199 889	6 560	-741	5 818
Situation à la clôture de l'exercice 2022	4 087	72 444	0	76	-436	130 278	129 918	-199 889	6 560	-742	5 818
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2023	4 087	72 444	0	76	-436	130 278	129 918	-199 889	6 560	-742	5 818
Var. nette de juste valeur des instruments financiers*	0	0	0	0	0	-8 467	-8 467	0	-8 467	0	-8 467
Ecarts de conversion	0	0	0	-33	0	0	-33	0	-33	0	-33
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-14 744	-14 744	-1	-14 745
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-33	0	-8 467	-8 500	-14 744	-23 243	-1	-23 244
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital*	300 515	74	0	0	0	-288 003	-288 003	0	12 586	0	12 586
Réduction de capital	-301 556	0	0	0	0	301 556	301 556	0	0	0	0
Autres variations**	0	0	0	0	436	-349	87	0	87	0	87
Situation au 31/12/2023	3 046	72 518	0	43	0	135 016	135 059	-214 633	-4 010	-743	-4 753

* La variation nette de juste valeur des instruments financiers correspond à la reconnaissance en juste valeur par les réserves des BSA associés au contrat OCEANE (voir note 6.9)

** Les compensations financières liées aux contrats de financement sont présentées en 2023 directement sur la ligne « Augmentation de capital » (voir note 6.9)

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net total consolidé	-14 745	-15 751	1 006
Ajustements	639	-1 340	1 979
Elim. du résultat des mises en équivalence	0	0	0
Elim. des amortissements et provisions	7 318	6 239	1 079
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-7 152	-350	-6 802
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	240	417	-177
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	233	-7 645	7 878
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-14 105	-17 091	2 985
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-355	-241	-114
Elim. du coût de l'endettement financier net	3 581	5 657	-2 076
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-10 879	-11 674	795
Incidence de la variation du BFR	862	6 628	-5 765
Impôts payés	51	-92	143
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-9 966	-5 139	-4 828
Incidence des variations de périmètre	0	332	-332
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 734	-2 903	1 169
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	780	-1 584	2 365
Subventions d'investissement reçues	0	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	0	1
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-953	-4 155	3 202
Augmentation de capital	20	11 100	-11 080
Émission d'emprunts	12 125	4 753	7 372
Remboursement d'emprunts	-2 005	-1 288	-717
Intérêts financiers nets versés	-468	-5 338	4 870
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 671	9 227	445
Incidence de la variation des taux de change	-7	6	-13
Incidence des changements de principes comptables	0	0	0
Variation de la trésorerie	-1 255	-62	-1 194
Trésorerie d'ouverture	2 411	2 473	-62
Trésorerie de clôture	1 155	2 411	-1 255

Activités opérationnelles :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement correspond essentiellement au résultat opérationnel courant minoré des variations des amortissements (+4,3 M€), retraitée en 2022 du Badwill sur l'acquisition des actifs de Satma Industries (-7,9 M€) et en 2023 du profit lié au changement d'estimation sur le foncier Satma Industries (-1,1 M€) et des honoraires liés aux contrats de financement pour 1,3 m€ venant au moins des émissions d'emprunt.

Activités d'investissement :

Ces flux correspondent principalement aux investissements corporels et aux diminutions des dépôts de garantie.

Activités de financement :

Les flux de financement se composent de +12,1 M€ de financements (notamment EPF et OCEANE pour 10,2 M€ de cash et d'emprunts autres pour 1,9 M€) et des remboursements d'emprunts pour 2 M€ (principalement la dette de location et le crédit-bail).

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS 2022	10
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
2.1	BASE DE PREPARATION	14
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	15
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	16
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	16
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	16
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	18
4.1	RISQUES DE MARCHÉ	18
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	18
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	19
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	20
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	20
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	20
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	21
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	21
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	22
6.1	GOODWILL	22
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25
6.4	CONTRATS DE LOCATION ET CREDIT-BAIL INCLUS DANS LE TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS	27
6.5	ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	29
6.6	STOCKS ET EN-COURS	30
6.7	ACTIFS FINANCIERS	31
6.8	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	34
6.9	DETTES FINANCIERES	35
6.10	AVANTAGES DU PERSONNEL	41
6.11	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	42
6.12	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	44
6.13	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	46
6.14	CAPITAUX PROPRES	48
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	51
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	51
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	52
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	53
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	54
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	54
7.6	TAXES	55
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON RECURRENTS	55
7.8	RESULTAT FINANCIER	55
7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	56
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	58
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS	58

8.2	ENGAGEMENTS DONNES -----	58
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE-----	59
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES -----	61
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----	62
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES-----	63
NOTE 13.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE -----	63

NOTE 1. ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS 2023

L'exercice 2023 a été marqué par les évènements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1. Le Groupe Europlasma

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier du Groupe Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement.

Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale.

Afin d'étendre les champs d'application de sa torche à plasma et de développer, après la destruction définitive des déchets d'amiante par vitrification, des solutions de traitement ultime des déchets dangereux, et de répondre aux grands enjeux environnementaux de notre époque, Europlasma a développé un procédé unique de recyclage des déchets issus de la production de l'aluminium.

Le développement de ce nouveau procédé accroît l'ambition d'Europlasma de valoriser les matières premières extraites lors du traitement de déchets complexes dans un cercle vertueux de production en économie circulaire. Une première utilisation interne de l'alumine de haute pureté récupérée à l'issue du traitement des crasses d'aluminium recyclé pourra intervenir dans la composition des réfractaires utilisés dans les fours industriels exposés à de très hautes températures.

Sur son segment décarbonation, le Groupe exploite depuis plus de 10 ans une ligne de préparation de combustible solide de récupération (CSR) et a ainsi développé une expertise en matière de fabrication de CSR. Le développement de la production et de la valorisation du CSR participe à l'atteinte des 4 objectifs nationaux fixés par la loi, notamment celui de réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 30% en 2030 par rapport à 2012 et de multiplier par 5 la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid en 2030¹.

Sur son segment Industries, le Groupe conçoit, fabrique et commercialise tous produits et matériels issus des activités de forge et de traitement des métaux, destinés à l'industrie et aux applications de défense et armement.

Le Groupe est ainsi segmenté en 4 secteurs d'activité intégrés dans l'économie mondiale :

- Solutions Plasma
- Déchets Dangereux
- Décarbonation
- Industries

1.2. Faits marquants 2023

Solutions Plasma

- ***Evolution des développements en Chine***

Transformation des déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

La filiale chinoise, Europlasma Environmental Technology (EET) a signé en avril 2023 un accord avec l'industriel chinois Shandong Haogang Environmental Protection Technology Co (SHEPT) en vue d'implanter en Chine une première usine de traitement de déchets d'aluminium.

Cet accord prévoit notamment la fourniture, au travers d'une joint-venture à créer entre EET et SHEPT, d'une unité de traitement des crasses d'aluminium selon un procédé innovant développé durant ces trois dernières années dans son centre de recherche à Hangzhou ainsi que la fourniture de deux torches à plasma. L'installation sera dimensionnée pour décontaminer 90.000 tonnes par an de déchets d'aluminium et les convertir en alumine d'une pureté supérieure à 80%, véritable matière première recherchée par les industries de l'aluminium et des matériaux réfractaires.

¹ Données Ademe 2024

Préparation d'une offre pour les cendres volantes

Début juin 2023, EET a démarré une campagne de synthèse sur le procédé de vitrification des cendres volantes issues d'incinérateurs chinois destinée essentiellement à valider la sobriété énergétique d'un nouveau four pilote ainsi que sa longévité dans des conditions de densité de puissance et d'agressivité chimique comparables à celles rencontrées dans les fours existants d'Europlasma.

Accord de développement d'un procédé de recyclage de batterie au lithium-ion

EET et le fonds d'investissement chinois, Hangzhou Jinyao New Energy Technology Co., Ltd ont signé l'accord de recherche visant la mise au point par EET d'un procédé de recyclage des électrodes de batteries Lithium-ion semblables à celles utilisées dans les véhicules électriques. Cet accord prévoit :

- la livraison, par EET, d'un démonstrateur industriel (pilote) permettant d'amener le graphite des cathodes de batteries en fin de vie (contaminées par les sels de Lithium) au niveau d'acceptabilité requis pour le matériau neuf ;
- le financement, par Hangzhou Jinyao New Energy Technology Co., Ltd, des travaux de développement dudit démonstrateur ;
- le partage des droits commerciaux de ce procédé : Hangzhou Jinyao New Energy Technology se réservant le marché chinois et concédant à EET les droits pour l'Europe ;
- la possibilité pour EET de poursuivre pour son compte des travaux d'amélioration du procédé après que celui-ci aura été livré à Hangzhou Jinyao New Energy Technology.

- **Partenariats pour la capture et la valorisation du CO2**

La société Field Intelligence Energy, dans laquelle Europlasma détient une participation de 49% poursuit son développement technologique en faveur d'un recours aux technologies plasma pour dépolluer l'industrie du pétrole afin de tendre vers la création d'un « Baril Vert », dans lequel l'ensemble de la chaîne de production de l'hydrocarbure serait décontaminé.

Traitements déchets dangereux

Après avoir été suspendue dans le cadre du plan de sobriété fin 2022, l'activité de l'usine Inertam a redémarré courant avril 2023 et a été arrêtée fin juin 2023 afin notamment de réaliser une maintenance programmée de l'installation et de reconstituer son stock de déchets amiantés. Dans ce contexte, 1.428 tonnes de déchets amiantés ont été traitées sur l'année 2023 contre 1.896 tonnes en 2022. En outre, le stock historique a légèrement diminué pour s'établir à 2.873 tonnes au 31 décembre 2023, contre 3.148 tonnes à la clôture précédente.

Parallèlement, Inertam a signé plusieurs contrats de partenariat à l'international (Italie, Algérie, Côte d'Ivoire) dont la mise en œuvre est encadrée par les dispositions de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Ces partenariats confirment les ambitions du Groupe Europlasma de déployer sa technologie plasma sur le marché du traitement des fibres d'amiante en tant que seule solution de gestion efficace et écologiquement rationnelle desdits déchets.

Toutefois, dans le cadre des activités de traitement des déchets dangereux, le Groupe Europlasma attire l'attention sur les facteurs de risques identifiés, en particulier ceux portant sur la dépendance aux livraisons effectives de déchets contenant de l'amiante et les conséquences négatives d'un retard ou de l'absence de livraison de déchets sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Décarbonation

Au cours de l'exercice 2023, 13.081 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) ont pu être préparées par la filiale Chopex, représentant un chiffre d'affaires de 880 K€, contre 14.016 tonnes à la clôture précédente. La capacité actuellement autorisée de 55.000 tonnes traitées par an sur le site de Morcenx-la-Nouvelle permet d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de ses clients.

Industries

- **Fabrication de corps creux**

Afin de répondre aux commandes reçues par la filiale Les Forges de Tarbes et aux nombreuses sollicitations liées au contexte géopolitique, le Groupe a décidé d'augmenter les cadences de production de corps creux entrant dans la fabrication d'obus de 155mm.

Au cours de l'exercice 2023, Les Forges de Tarbes ont engrangé deux commandes, dont une historique, pour la fourniture de près de 66.000 pièces et ont conclu un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur l'exercice, Les Forges de Tarbes ont obtenu trois agréments du ministère des Armées pour exporter des corps creux de gros calibre produits à Tarbes.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif de soutien aux exportations, l'État a accordé aux Forges de Tarbes une avance remboursable pouvant s'élever jusqu'à un montant maximum de 7.143 K€, dont 1,5 M€ ont été versés en 2023, afin de contribuer au financement des investissements prévus sur leur site de production jusqu'en 2025.

En 2023, la production du site tarbais a atteint 36.347 corps creux, soit une production multipliée par 3 et un chiffre d'affaires par 1,5 par rapport à 2022. Pour autant, le résultat d'exploitation de l'activité ressort en baisse (-418K€) principalement en raison de pannes subies sur les moyens de production.

- **Production d'anodes à partir de feuilles d'aluminium**

La filiale Satma Industries, spécialisée dans le traitement électrochimique (anodisation) de feuilles d'aluminium de haute pureté pour condensateurs, créée en 2022 suite à la reprise de Satma PPC, a redémarré courant avril 2023 pour atteindre un chiffre d'affaires de 4.860 K€ sur l'exercice.

L'activité avait été suspendue dans le cadre du plan de sobriété fin 2022. Elle a depuis lors réduit significativement ses coûts de productions grâce à une forte négociation des tarifs de l'énergie.

- **Production de contenants de stockage haute pression en aluminium**

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a lancé le projet d'usine dernière génération à Cébazat (63), pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium.

L'objectif de ce projet est de créer une usine de production de corps creux en aluminium d'une part, un centre de R&D de renommée mondiale sur les techniques de filage inverse sur les métaux non ferreux, d'autre part. Les bouteilles haute pression seront principalement destinées aux secteurs du médical et de la défense, imposant de travailler sur des technologies complexes à forte valeur ajoutée et sur des volumes de commandes très variables.

La livraison de l'usine initialement prévue initialement pour 2024 est actuellement retardée notamment en raison de l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie, de la redéfinition du projet et du financement du foncier et de la construction sur lesquels la Métropole Clermont Auvergne s'était initialement engagée à hauteur de 34M€. Le Groupe poursuit les études avec l'ensemble des parties prenantes en vue de redéfinir les éléments de coûts et de rentabilité du projet.

Opérations sur capital

- **Mise en place d'un nouveau financement obligataire et attribution gratuite de BSA**

En date du 23 mars 2023, Europlasma a annoncé la signature d'un accord de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 15 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « **OCEANE-BSA** »), au profit du fonds Environmental Performance Financing, ainsi que l'attribution gratuite de 8.374.544 bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 lesquels ont été admis à la cotation sur Euronext Growth.

Dans le cadre de ce nouveau programme, 2.350 OCEANE ont été souscrites en 2023 et ont donné lieu à l'émission de 297.567.529 actions d'un montant nominal d'un (1) euro, correspondant à des augmentations de capital pour un montant total de 297.567.529 euros.

De plus, la société a émis et attribué gratuitement aux actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 8.374.544 BSA A à raison d'un (1) BSA A pour une (1) action détenue. Les BSA A ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le code ISIN FR001400GY40. La période d'exercice des BSA A a débuté le 30 juin 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023. Trois (3) BSA A donnaient le droit de souscrire à deux (2) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro à un prix d'exercice fixé à 1,10 € par action.

La Société a constaté que 88.548 BSA A ont été exercé, ce qui a donné lieu à des augmentations de capital d'un montant global nominal de 27.724,24 € par émission de (i) 27.408 actions d'1 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de 1,1 €, prime de 0,1 € incluse et (ii) 31.624 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de d'1,1 €, prime d'1,09 € incluse.

- **Augmentation de capital de 1,5M€ au profit de EPF**

En vertu des caractéristiques du financement en dette mis en place en octobre 2022 pour un montant maximum de 14,4 M€ auprès de la société Environmental Performance Financing, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« EPF »), à la suite de sa demande de remboursement partiel, le Conseil d'administration d'Eurolasma, a décidé de procéder au remboursement d'1,5 million d'euros d'emprunt par compensation de créance en actions. A ce titre, 1,5 million d'actions nouvelles ont été souscrites au pair, soit 1€ par action. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital d'1,5 M€.

Cette opération a permis au Groupe de se désendetter partiellement et de préserver sa capacité de financement pour continuer à déployer sa stratégie de développement, notamment dans le cadre de l'analyse en cours d'opportunités d'investissements stratégiques.

- **Augmentation de capital de 1,4M€ au profit de GCFO 11**

Dans le cadre du contrat d'émission de 10.000 bons d'émissions (les « Bons d'Emission ») d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (les « OCABSA ») conclu le 16 avril 2021 et résilié à compter du 5 octobre 2022, 5.000.000 de BSA avaient été émis au profit de Global Corporate Finance Opportunities 11, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« GCFO 11 ») lors du tirage de la première tranche.

Or, en vertu de ce contrat d'émission, en cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, le nombre de BSA auquel GCFO 11 a droit peut être majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel il donnait droit à la date de tirage de la première tranche, soit 21%.

En date du 28 février 2023, l'intégralité des BSA, dont le nombre a été majoré à 14.193.040.000² conformément aux termes contractuels, a été exercé par GCFO 11. L'exercice des BSA a donné lieu à l'émission de 1.419.804 actions souscrites au pair, soit 1 € par action, et intégralement libérées par compensation à due concurrence avec une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société suite à la cession au profit de GCFO de la créance de prêt de 1.419.804 € détenue par le fonds EPF.

Cette opération s'est inscrite également dans l'objectif de désendetter le Groupe tout en préservant sa trésorerie et a donné lieu à une augmentation de capital de 1.419.804 €.

- **Réduction de capital**

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférés lors de l'assemblée générale du 20 juin 2023, le Conseil d'Administration a décidé le 20 novembre 2023 de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 301.556.295,81 euros par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 1 à 0,01 euro ; étant précisé que le montant résultant de ladite réduction de capital a été affecté à l'apurement des pertes antérieures qui s'élevaient à 101.122.689,68

² Le prix d'exercice des BSA à la valeur nominale des actions (1 euro) a été déterminé après (i) application du mécanisme d'ajustement annuel du prix d'exercice des BSA sur la base de la variation annuelle du cours de l'action Eurolasma entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre depuis la conclusion du Contrat et (ii) ajustement à compter du 16 décembre 2022 de la parité d'exercice des BSA résultant des opérations de regroupement.

euros et, pour le solde de 200.433.606,13 €, sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures qui s'est trouvé ainsi porté d'un montant de 46.543,60 euros à 200.480.149,73 euros.

Instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. Les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition aux incertitudes voire à la dégradation des conditions sécuritaires ou économiques qui pourraient en découler.

Toutefois, ce contexte de tensions notamment sur les approvisionnements en électricité et en gaz a nécessité la mise en place d'un plan de sobriété pour réduire la consommation d'énergie durant la période hivernale.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mai 2024.

2.1 Base de préparation

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos au 31 décembre 2023 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2023 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous :

- IFRS 17 et amendements relatifs – Contrats d'assurance
- Amendement IAS 1 – Information sur les méthodes comptables
- Amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables
- Amendements d'IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique.

La première application de ces amendements n'entraîne pas d'impact significatif pour le Groupe

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2023 :

Sous réserve de l'analyse approfondie des impacts des nouvelles normes ci-dessous, le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés :

- IAS 1 : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
- IAS 7 et IFRS 7 : Informations sur les accords de financement des fournisseurs
- IAS 12 : restriction du champ d'application de l'exemption à la comptabilisation initiale d'un impôt différé.
- IFRS 16 : dette de location dans une transaction de cession bail

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

Continuité d'exploitation

La Société a mis en place un financement obligataire le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros par voie d'émission d'OCEANE-BSA au profit du fonds Environmental Performance Financing. A ce jour, la société a procédé au tirage de 14 tranches de 200 OCEANE chacune, pour un montant nominal total de 14 millions d'euros.

Afin d'accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma, la Société et le fonds Environmental Performance Financing ont conclu, en date du 23 avril 2024, un nouveau contrat de financement obligataire, pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois sous la forme de bons d'émission.

En complément de ce financement obligataire, la Société a obtenu de l'Etat un engagement de principe de financement à hauteur de 15 M€ via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel. Sa mise en œuvre « en miroir » de 3 tranches successives sur 3 ans est conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent dans Valdunes Industries.

En date du 17 mai 2024, Europlasma a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Bizzell Europe, filiale du groupe Bizzell Corporation opérant principalement au profit du gouvernement américain, en vue de son entrée au capital de Valdunes Industries à hauteur de 25% pour un montant de 5 millions d'euros.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;
- de la poursuite de l'activité de préparation de CSR, notamment avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant de chiffre d'affaires estimé à 7 M€ sur les 3 ans à venir ;
- de la signature en 2023 par les Forges de Tarbes de commandes pour la fourniture de près de 66.000 pièces et d'un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2023, le Groupe estime que l'utilisation des fonds provenant des financements précités lui permet de financer les activités et les investissements du Groupe pour les douze prochains mois.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2023. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exerce sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

En date du 25/07/2023, le Tribunal de commerce de Grenoble prononçait la conversion de la procédure de redressement judiciaire de Satma PPC en liquidation judiciaire, sans maintien d'activité.

Jusqu'alors, le groupe Europlasma avait estimé que conformément aux accords de reprises de SATMA, il existait un engagement de reprise de l'ensemble foncier bâti, et il avait alors été comptabilisé un actif immobilier ainsi qu'une dette d'acquisition et une provision pour passif environnemental.

Ainsi, La conversion du RJ en liquidation judiciaire, sans maintien d'activité, a rendu Satma PPC incapable juridiquement d'acquérir le terrain et les bâtiments auprès d'Almecco.

Ainsi, l'actif foncier a été sorti des comptes, l'utilisation dudit actif se poursuivant sous la forme d'un contrat de location, et les dettes et provisions liées ont été reprises.

Les impacts sur les comptes du groupe au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	31/12/2022	variation 2023*	Sortie (Produit non courant)	nouveau contrat de location
Immobilisation Brute	2 450		-2 450	1 412
Immobilisation Amortissement	-74	-58	132	- 170
Valeur nette comptable actif	2 376	-58	-2 318	1 242
Provisions pour restructurations	2 672	-21	-2 651	
Dette Financière				-1 247
Dette acquisition d'actif	913	-108	-805	
Impact situation nette (hors effet d'impôt)	-1 209	71	1 138	-5
Impôt différé	302	-18	-285	
Impact situation nette net d'impôt	-907	53	854	

*Variation jusqu'au 25/07/2023

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2023, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitudes relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

La détermination de la marge à terminaison des contrats s'étalant sur plusieurs exercices implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à

son déroulement. Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en notes 6.2-Autres immobilisations incorporelles et 6.3-Immobilisations corporelles.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.13-Actifs et passifs d'impôts. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10.-Avantages du personnel, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2023.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de changes

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2023	OCEANE	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	6 218	0	6 218	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	5 265	3 500	5 265	0
Total	11 483	3 500	11 483	0

Pour les dettes contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dépôts et Placements non courant	3 394	4 565	-1 171
Dépôts et Placements courant	130	269	-140
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	1 157	2 412	-1 255
TOTAL	4 680	7 247	-2 566

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Les dépôts non courants sont principalement des dépôts de garanties consentis. Ce sont pour la majorité des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 2,4 M€ ;
- L'émission d'instruments financiers pour un apport de trésorerie net de 10,2 M€ sur la période ;
- Des avances remboursables perçues pour 1,9 M€.

Le financement des besoins 2024 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	12 731	7 971	4 760
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 157	2 412	-1 255
Endettement net	11 575	5 559	6 016

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.9-Dettes Financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.- Engagements hors bilan*.

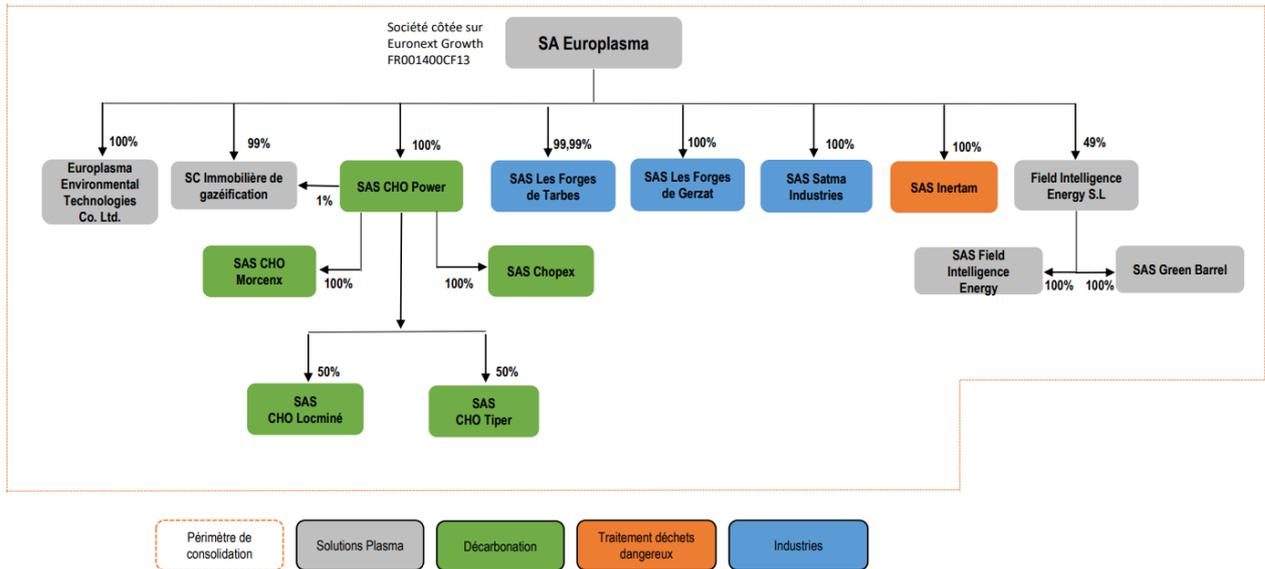
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Pas de variation de périmètre au cours de la période.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 521 784 694	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale
Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd.	88 Nanhuan rd JiangShan Town, Laixy City Quing Tao Shandong Province (China) 91370285MA3RLCEB3Y	100%	100%	Intégration globale
Field Intelligence Energy S.L	Paseo de la Castellana Numero 135, piso 7°702, Madrid Espagne CIF : B02919603	49%	49%	Mise en équivalence
Field Intelligence S.A.S.	Bulevar España 2935/901 11100 Montevideo Uruguay SIREN : 2035315	49%	49%	Mise en équivalence
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
Green Barrel	Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands	49%	49%	Mise en équivalence
Les Forges de Gerzat	10 allée Evariste Galois 63000 CLERMONT FERRAND SIREN : 902 929 777	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Les Forges de Tarbes	13 avenue des Tilleuls 65000 TARBES SIREN : 880 623 509	100%	100%	Intégration globale
Satma Industries	2 Zone d'Activité La Chandelière 38570 GONCELIN SIREN : 912 339 173	100%	100%	Intégration globale

Les sociétés CHO Locminé et CHO Tiper sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en raison du contrôle exercé sur ces filiales.

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de sociétés sous contrôle non consolidée.

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entrainer des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

Le goodwill Inertam de 6 114 K€ a été intégralement déprécié au cours des exercices précédents.

Des tests de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2023 sur les UGT suivantes :

UGT Testés	Déchets dangereux - Inertam	Décarbonation	SATMA Industries	Forges de Tarbes
Actif Incorporel et corporel testé	5 724	2 827	9 113	7 211
WACC calculé	12,98%	13,99%	12,41%	11,25%
Dépréciation calculée	2942			
Dépréciation complémentaire si variation de +1% du WACC	826			

Au 31 décembre 2023, la seule dépréciation constatée est sur le segment déchets dangereux pour 2 942 k€ en raison d'une activité limité due à la « recette » mix déchets (voir note 1. Activités de Groupe et faits marquants 2023).

6.2 Autres immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever

l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Au maintien des brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent :

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation des immobilisations incorporelles

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Frais de recherche & développement	3 676	0	0	-560	3 116
Concessions, brevets & droits similaires	1 907	1	-195	0	1 712
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	47	27	-47	0	27
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	5 630	28	-242	-560	4 856

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 634	0	0	560	-3 074
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 782	-41	195	0	-1 628
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-47	0	47	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-5 462	-41	242	-560	-4 701
Total Valeur Nette	167	-13	0	0	154

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrées conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actifs au cours de la période.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé, notamment compte tenu de garanties en place. Cependant, des provisions peuvent exister lorsque le coût résiduel à charge est évaluable de façon fiable (Satma Industries par exemple).

La dépréciation comptabilisée dans le cadre d'un test de dépréciation peut être reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 000 à 24 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 12
	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	Changement estimation SATMA (note 3.1)	31/12/2023
Terrains	1 350	0	0	0	0	0	1 350
Constructions	14 691	310	-598	0	31	-1 038	13 396
Installations tech, matériel & outillage	66 893	2 576	0	-27	-23 079	0	46 363
Autres immobilisations corporelles	3 772	727	0	0	-325	0	4 174
Immobilisations corporelles en cours	2 558	387	-1	0	-1 102	0	1 842
Avances et acomptes s/immo. corp.	146	0	0	0	-61	0	85
Total Valeur Brut	89 410	4 000	-600	-27	-24 536	-1 038	67 210

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	Changement estimation SATMA	31/12/2023
Amt/Dép. constructions	-9 183	-867	658	0	0	132	-9 260
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-46 436	-6 245	0	7	24 172	0	-28 501
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-3 217	-847	2	0	313	0	-3 749
Dépréciations des terrains	-346	0	0	0	0	0	-346
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-1 087	0	0	0	0	0	-1 087
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	-81	0	0	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-60 350	-7 959	660	7	24 485	132	-43 024
Total Valeur Nette	29 060	-2 547	61	-19	-50	-906	24 185

La valeur nette des immobilisations corporelles diminue de -4.874 K€ entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. Ceci s'explique principalement par :

- L'effet de changement d'estimation sur l'acquisition du foncier Satma Industries avec un impact net de -906 K€ (voir note 3.1 changement d'estimation)
- Des acquisitions de 4 000 K€ comprenant notamment :
 - o 2 302 K€ de droits de location nouveau
 - o 988 K€ liées aux travaux sur le site d'Inertam et 530 K€ aux Forges de Tarbes
- Des dotations aux amortissements nettes de reprises de dépréciation pour -4.357 K€ (dont 1.235 K€ au titre des droits de location et des crédits-baux).
- Une dépréciation suite à l'impairment test pratiqué sur l'UGT Inertam pour un montant de 2.942 K€

A noter la mise au rebut de la majeure partie de l'outil de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 23.739 K€, totalement amortie.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel Inertam

Compte tenu des résultats au cours de la période, un test d'impairment a porté sur la valeur consolidée de l'actif net et a utilisé les perspectives de trésorerie à 5 ans ainsi qu'un flux terminal standard sur la base des capacités actuelles de l'usine, en tenant compte d'un WACC à 12,98% et d'un taux de croissance de 2%.

Ainsi, une dépréciation de 2.942 K€ a été comptabilisée

Principaux postes d'immobilisations corporelles

En valeur brute, ils concernent :

- Les terrains et bâtiments acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 10 168 K€,
- Les terrains et les bâtiments du site des Forges de Tarbes acquis en 2021 et évalués à la somme de 2.208 K€
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (46 363 K€) sont surtout constituées de :
 - o La ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 12.878 K€ ;
 - o Les installations du site des Forges de Tarbes pour 6.502 K€
 - o Les installations du site de Satma Industries pour 10 131 K€

- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 537 K€ et les travaux d'avancement (totalement dépréciés) des installations CHO Tiper pour un total de 1 043 K€

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 27.127 K€. Il est principalement composé des :

- Installations industrielles Satma Industries pour 7.637 K€,
- Installations industrielles Forges de Tarbes pour 4.902 K€,
- Terrains et Bâtiments pour 5.486 K€ (dont 1.456 K€ via les droits de location) correspondant principalement au site de Tarbes pour 1.914 K€, au site de Morcenx pour 1.692 K€ et au site de Satma Industries pour 1.299 K€
- Installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 2.721K€,
- Installations techniques CHO Morcenx pour 2.002 K€
- Droits de location pour les autres immobilisations corporelles pour un montant de 1.716 K€.

6.4 Contrats de location et crédit-bail inclus dans le tableau des variations des immobilisations corporelles et des amortissements

Au cours de l'exercice, les contrats de location ont connu les évolutions suivantes :

	31/12/2022	Acquisitions	Amortissement	Changement estimation	Remboursement	Reclassements / Mises au rebut	31/12/2023
Droits d'utilisation - Valeur Brute	4 874	2 302	0	1 412	0	-1 423	7 165
Amortissement des droits d'utilisation	-2 436	0	-1 092	-170	0	1 205	-2 494
Dépréciation des droits d'utilisation	-27	0	27	0	0	0	0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	2 411	2 302	-1 065	-1 242	0	-218	4 672
Dette de location - non courant	1 148	1 836	0	1 247	0	-1 633	2 598
Dette de location - courant	1 310	466	0	165	-1 919	1 345	1 368
Dette de location	2 458	2 302	0	1 412	-1 919	-288	3 966

	31/12/2023	Dont impact changement estimation	31/12/2022	Variation
Redevances annulées	2 317	207	1 693	624
Amortissement des droits d'utilisation	-1 262	-170	-1 138	-124
Dépréciation des droits d'utilisation	27	0	58	-31
Charge d'intérêt	-398	-42	-469	71
Charge de la période	-1 633	-212	-1 549	-84

La forte progression des contrats de location s'explique principalement par :

- 1.412 K€ par le contrat des locaux SATMA (voir §3.1) correspondant à une charge locative annuelle de 207 K€
- Les nouveaux contrats de location pour 2 306 K€ dont notamment les nouveaux locaux du site de Pessac (210 K€) et des contrats d'équipements industriels sur les sites de production (1 562 K€).

Parmi ces contrats, les contrats ci-dessous sont des contrats de financement :

	31/12/2022	Acquisitions	Amortissement / Remboursements	Changement d'estimation	Reclassements / Mises au rebut	31/12/2023
Droits d'utilisation - Valeur Brute	1 874	2 302		1 412	-1 423	4 165
Amortissement des droits d'utilisation	-1 315		-713	-170	1 205	-992

Dépréciation des droits d'utilisation	-27		27			0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	532	2 302	-686	-1 242	-218	3 173
Dette de location - non courant	411	1 836		1 247	-925	2 568
Dette de location - courant	255	466	-864	165	637	660
Dette de location	666	2 302	-864	1 412	-288	3 228

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Redevances annulées	1 025	401	624
Amortissement des droits d'utilisation	-883	-347	-536
Dépréciation des droits d'utilisation	27	58	-31
Charge d'intérêt	-161	-61	-100
Charge de la période	-1 017	-349	-668

La valeur nette comptable de 3 173 K€ au 31 décembre 2023 correspond :

- Pour 1.456 K€ à des constructions sur sol d'autrui (principalement locaux SATMA), voir § 3.1 relatif aux changements d'estimations
- Pour 1.309 K€ à des installations techniques, matériels et outillages
- Et le solde soit 408 k€ à des autres immobilisations corporelles (véhicules, matériel informatique...)

Le principal contrat de crédit-bail a eu lui les impacts suivants sur la période :

	31/12/2022	Acquisitions	amortissement	Remboursement	Reclassements / ajustements / Mises au rebut	31/12/2023
Installations techniques - valeur brute	3 000	0			0	3 000
Amortissement	-1 122		-380		0	-1 502
Dépréciation	0					0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	1 878	0	-380	0	0	1 498
Dette Financière - non courant	738	0			-708	30
Dette Financière - courant	1 055	0		-1 055	708	708
Dette financière crédit-bail	1 792	0	0	-1 055	0	738

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Redevance annulées	1 292	1 292	0
Amortissement des droits d'utilisation	-380	-792	412
Dépréciation des droits d'utilisation	0	0	0
Charge d'intérêt	-237	-408	171
Charge de la période	-617	-1 200	583

6.5 Entreprises mises en équivalence

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

La situation avant provisionnement est la suivante au 31 décembre 2023 :

	Quote part de détention	Résultat FY 23	Chiffre d'affaires FY 23	Situation nette 31/12/2023
FIELD Intelligence Espagne	49%	-102	276	-921
FIELD Intelligence Uruguay	49%	-63	10	-788
Green Barrel	49%	-184	0	-287
Total		-349	286	-1 996

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

Dans le cas des contributions négatives des sociétés mises en équivalence, la quote-part de participation ne peut être inférieure à zéro et les pertes ne sont plus reconnues lorsqu'en dessous de ce plancher.

Ainsi, les provisions suivantes ont été comptabilisées :

	31/12/2022	dotation	reprise	31/12/2023
--	------------	----------	---------	------------

Valeur d'actif net des Mises en équivalence	0			0
Provision dépréciation créance FIELD	-1 510	-203		-1 713
Provision pour charge (QP SN négative)	-523		216	-307
Total	-2 033	-203	216	-2 020

Compte tenu de la situation nette négative de ces filiales, la dépréciation a été poursuivie.

6.6 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2023			31/12/2022			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	5 795	-3 214	2 581	6 220	-3 070	3 150	-569
Stocks - en-cours de production	5 290	-159	5 131	3 158	-242	2 916	2 215
Stocks -pds finis et intermédiaires	155	0	155	561	0	561	-406
Total	11 240	-3 373	7 867	9 939	-3 312	6 627	1 241

La valeur nette du stock passe de 6 627 K€ au 31 décembre 2022 à 7 867 K€ au 31 décembre 2023, ce qui représente une variation de +1 241 K€, principalement expliquée par la forte augmentation de l'activité des Forges de Tarbes qui a été plus que triplée.

6.7 Actifs financiers

	Brut	Provision	31/12/2023	Brut	Provision	31/12/2022	Variation
Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances	7 971	-1 713	6 258	9 001	-1 510	7 491	-1 233
Total autres actifs financiers non courants	7 971	-1 713	6 258	9 001	-1 510	7 491	-1 233
Clients et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703
Total client et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	506	0	506	296	0	296	210
Créances sur personnel & org. sociaux	135	0	135	99	0	99	36
Créances fiscales - hors IS	1 712	0	1 712	3 662	0	3 662	-1 950
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	2 352	0	2 352	4 057	0	4 057	-1 704
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	126	0	126	260	0	260	-133
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	444	0	444	370	-188	182	262
Charges constatées d'avance et charges à répartir	187	0	187	283	0	283	-95
VMP - Autres placements	87	-84	4	87	-78	10	-6
Total autres actifs courants	845	-84	762	1 000	-266	734	27
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	1 157	0	1 157	2 412	0	2 412	-1 255
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 157	0	1 157	2 412	0	2 412	-1 255

6.7.1 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, de créances fiscales, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont inclus dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.7.3 Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	0	0	0					0
Prêts, cautionnements et autres créances	7 971	-1 713	6 258		129	50	56	6 022
Total autres actifs financiers non courants	7 971	-1 713	6 258	0	129	50	56	6 022

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Il s'agit principalement :

- Des garanties financières pour les usines d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 2 493 K€ en diminution de 573 K€ en raison de l'actualisation de la situation (2.328 K€ pour Inertam et 165K€ pour CHOPEX). Conformément aux articles L. 516-1, R. 516-1 et R. 516-2 du Code de l'Environnement relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitant de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au préfet les modalités de calcul et de consignation.
- De garanties liées à Satma Industries en lien principalement avec les contrats de fourniture d'énergie pour un total de 680K€ (1 183 K€ en 2022), diminution en lien avec le changement de prestataire gaz.
- De 2 863 K€ de créances liées aux écritures de TVA déductible dont l'échéance est supérieure à un an en raison des dettes fournisseurs intrinsèques dont l'échéance de paiement a été repoussée du fait de l'adoption du plan de redressement, principalement en lien avec des dettes du Groupe. La TVA liée ne pourra être récupérée que lors du paiement de la dette fournisseurs liée ;
- De 1.713 K€ d'avances concédées aux entités Field Intelligence (non éliminées car la société est mise en équivalence). Cette créance a été intégralement dépréciée (voir 6.5).

6.7.4 Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2023	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Variation
Clients et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703
Total client et comptes rattachés	2 647	-176	2 471	3 689	-515	3 174	-703

Le poste client s'explique principalement par la variation des créances clients du secteur Traitement de l'amiante de -458 K€ en valeur nette.

	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-515	-657
Dotations	-19	-31
Reprises	358	172
Dépréciation des comptes client à la clôture	-176	-515

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2023 est à échéance moins d'un an.

6.7.5 Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2023	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	506	0	506	296	0	296	210
Créances sur personnel & org. sociaux	135	0	135	99	0	99	36
Créances fiscales - hors IS	1 712	0	1 712	3 662	0	3 662	-1 950
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	2 352	0	2 352	4 057	0	4 057	-1 704

Les autres créances opérationnelles nettes sont en diminution de 1.704 K€, et sont principalement constituées des créances liées de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif). La forte diminution se retrouve également au passif et s'explique par les opérations de compensation intervenues en 2023 pour un total de 44.133 K€ dont 1.132 K€ de TVA.

6.7.6 Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2023	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	126	0	126	260	0	260	-133
Autres créances	444	0	444	370	-188	182	262
Charges constatées d'avance et charges à répartir	187	0	187	283	0	283	-95
Autres actifs	87	-84	4	87	-78	10	-6
Total autres actifs courants	845	-84	762	1 000	-266	734	27

Les autres actifs courants sont composés de créances diverses pouvant varier d'une année sur l'autre, dont aucune n'a réellement de valeur nette significative tant au 31 décembre 2022 qu'au 31 décembre 2023.

6.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2023			31/12/2022			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	1 157		1 157	2 412		2 412	-1 255
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	1 157	0	1 157	2 412	0	2 412	-1 255
Concours bancaires courants	1		1	1		1	0
Total Trésorerie nette	1 156		1 156	2 411		2 411	-1 255

Au 31 décembre 2023, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires.

La variation de la trésorerie nette de - 1 255 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en *point 5. Tableau des flux de trésorerie consolidés*.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -9.966 K€ correspondant principalement aux dépenses de fonctionnement de l'usine d'Inertam pour -5.041 K€, mais aussi par le secteur Industries pour -3.126 K€
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -952 K€ principalement sur les immobilisations corporelles pour -1.733 K€ (*voir note 6.3*), avec la diminution des avances & dépôts ayant généré un produit de trésorerie de 780 K€
- Un flux lié aux activités de financement de 9.671 K€ principalement expliqué par des émissions d'emprunt obligataire converti rapidement et des avances remboursables perçues pour 1.900 K€

6.9 Dettes financières

▪ Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ Instruments financiers :

Voir au niveau de chaque financement l'analyse retenue.

6.9.1 Dettes financières par devises et taux

	31/12/2023	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable	Océane
Emprunts obligataires	0	0	0		0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	1 803	1 803	0	0	1 803	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	4 407	4 407	0		4 407	0	0
Intérêts courus non échus > 1 an	8	8	0		8	0	0
Total Dettes financières non courantes	6 218	6 218	0	0	6 218	0	0
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	3 500	3 500	0		0	0	3 500
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	397	397	0	0	397	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	1 367	1 367	0	0	1 367	0	0
Intérêts courus sur emprunts	1 248	1 248	0	0	110	0	1 138
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1	0	0	1	0	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	6 513	6 513	0	0	1 875	0	4 638
Total dettes financières	12 731	12 731	0	0	8 093	0	4 638
(1) dont part non courante du crédit bail	27	27			27	0	0
(2) dont part courante du crédit bail	708	708			708	0	0
Total dette en crédit bail	735	735	0		735	0	0

6.9.2 Suivi des Emprunts obligataires des années précédentes

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunites Securitization

Eurolasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 millions d'euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants. Ainsi, le 3 septembre 2019 le Conseil d'Administration, usant de la compétence qui lui a été conférée aux termes de la 10ème résolution de ladite Assemblée, a procédé à l'émission des 3 000 BEOCABSA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 857 142 857 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020 puis en 2022, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour vingt millions (20 000 000) BSA.

Au cours de l'exercice 2023, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2023, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de BSA en circulation	857 142 857	857 142 857
Nombre d'actions théorique	43	43
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,0039	0,6862
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	0	0
Variation de juste valeur au cours de la période	0	-47

- Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA » et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Dans ce cadre, Europlasma a émis 200 OCA, auxquelles sont attachés 40 000 000 de BSA au profit de Zigi Capital en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 17 183 225 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance de Zigi Capital compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10 €) à la date de la conversion des dites OCA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 40 000 000 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020 puis en 2022, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour vingt millions (20 000 000) BSA.

Au cours de l'exercice 2023, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2023, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de BSA en circulation	40 000 000	40 000 000
Nombre d'actions théorique	2	2
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,003	0,679
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	0	0
Variation de juste valeur au cours de la période	0	-2

- Emprunt « EPF » de 14,4 M€

Un contrat d'emprunt a été conclu le 4 octobre 2022 entre la Société et le fonds ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, société membre du groupe Alpha Blue Ocean (« EPF »). Son objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques de l'emprunt d'un montant principal maximum de 14.400.000 euros.

Ce financement a eu les impacts suivants sur la période :

	31/12/2023	31/12/2022
Tranches tirées	2 400	2 850
Compensation sur la période avec d'autres instruments financiers	(2 625)	0
Dette résiduelle fin de période	0	2 850
Charge financière sur la période	240	285

Cet emprunt a principalement servi de pivot pour tirer plus rapidement des tranches d'OCEANE ou permettre la conversion de BSA existants.

6.9.3 Emprunt émis en 2023

- Emprunt OCEANE

Comme annoncé par communiqué du 23 mars 2023, un contrat d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes avec bons de souscription attachés (les "OCEANE-BSA") a été conclu entre la Société et la société Environmental Performance Financing (« EPF ») en date du 23 mars 2023.

Le 23 mars 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2022, a décidé d'émettre :

- des bons d'émission OCEANE-BSA au profit de EPF pour un montant maximal de 15 millions d'euros. Le tirage intervient sur demande de la société par tranche. Ces bons d'émissions sont composés de 2 instruments distincts :
 - o Les BSA associés aux OCEANE et détachés dans le cadre du tirage de la 1^{ère} tranche. Après analyse du contrat au 30 juin 2023, cet instrument a été traité comme un instrument dérivé car le montant de trésorerie à recevoir est variable alors que le nombre d'action à délivrer est lui fixe. Ainsi, la variation de juste valeur est à comptabiliser au compte de résultat. La juste valeur des BSA a été calculée en utilisant le modèle Black-Scholes, et l'hypothèse de volatilité a été ajustée (capée) pour tenir des circonstances exceptionnelles d'évolution du cours de bourse de la Société sur la période.
 - o Les OCEANE. Après analyse du contrat au 31 décembre 2023, cet instrument a été traité comme un instrument de dette, puisque la remise d'un nombre variable d'actions vise principalement à compenser la variation de cours de l'émetteur.
- Des Bons de souscriptions d'actions nouvelles au bénéfice de tous les actionnaires (BSA A)

Leur prix d'exercice ainsi que le nombre d'actions auquel ils donnent droit sont fixes. L'instrument répondant donc au critère du fixe contre fixe énoncé par IFRS 32.16, et les BSA ayant été attribué gratuitement, il est qualifié d'instrument de capitaux propres et ne fait donc l'objet d'aucune comptabilisation ni réévaluation ultérieure.

Par ailleurs, une commission de 750 K€ a été comptabilisée intégralement en charge sur la période, celle-ci restant due en totalité dans tous les cas.

Ce contrat a eu pour la période les incidences présentées ci-dessous :

En ce qui concerne les BSA associés aux OCEANE :

	31/12/2023	émission des BSA (11/04/23)
Nombre de BSA en circulation	15 000 000	15 000 000
Nombre d'actions théorique (clause anti dilution)	545 642 741	15 000 000
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,0876	0,5644
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	1 315	8 467
Variation de juste valeur au cours de la période	-7 152	0

En ce qui concerne les OCEANE :

	31/12/2023	31/12/2022
Nominal des OCEANE tirées	11 400	0
Honoraires (5% et 750 K€ fixe) venant minorer le montant net de trésorerie reçu	-1 300	0
Apport de trésorerie obtenu sur la période	10 100	0
Conversion sur la période - OCEANE 2023	7 900	0
Commission et honoraires en charge	1 300	0
Charge financière sur la période	2 838	0

	31/12/2022	Emission	Coût financier	Conversion	31/12/2023
Capitaux Propres	0			9 601	9 601
<i>Dette financière</i>	<i>0</i>	<i>11 400</i>		<i>-7 900</i>	<i>3 500</i>
Coût amorti - intérêts courus	0	0	2 838	-1 700,879	1 138

6.9.4 Échéances des dettes financières

	31/12/2023	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	1 803		383	1 420	0	-133
Autres emprunts et dettes assimilées (1)	4 407		1 314	971	936	1 186
Intérêts courus non échus > 1 an	8		0	1	1	6
Total Dettes financières non courantes	6 218	0	1 697	2 392	937	1 192
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	3 500	3 500				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	397	397				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an (2)	1 367	1 367				
Intérêts courus sur emprunts	1 248	1 248				

Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	6 513	6 513	0	0	0	0
Total dettes financières	12 731	6 513	1 697	2 525	937	1 059

6.9.5 Variation des dettes financières

	31/12/2022	Emission d'emprunt	Changement estimation	Remboursement	Reclassements	31/12/2023
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	434	1 527	0	-25	-134	1 803
Autres emprunts et dettes assimilées	3 013	1 836	1 247	-22	-1 667	4 407
Intérêts courus non échus > 1 an	8	0	0	0	0	8
Total Dettes financières non courantes	3 455	3 363	1 247	-47	-1 801	6 218
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	2 850	10 945	0	0	-9 545	3 500
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	28	363	0	-28	34	397
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	1 310	466	65	-1 930	1 356	1 367
Intérêts courus sur emprunts	326	3 113	0	0	-2 191	1 248
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	0	0	0	0	1
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	4 516	14 138	165	-1 959	-10 346	6 513
Total dettes financières	7 971	17 501	1 412	-2 005	-12 147	12 731

Les dettes financières sont en progression de 4 760 K€. Cette variation provient principalement :

- Des émissions d'emprunt pour un total de 18.913 K€(incluant 1.412 K€ de changement estimation pour §3.1), principalement :
 - o 2 400 K€ de tranche dans le cadre du financement EPF d'un montant maximum de 14,4 M€ (voir note 6.9.2)
 - o 3 714 K€ de dettes de location (dont 1.412 K€ pour les locaux SATMA et 1.562 K€ d'installations techniques)
 - o De l'émission d'OCEANE pour 7.795 K€ net (11.400 K€ de nominal moins les 750 K€ d'honoraires convertis en dette et 2.855 K€ de l'emprunt EPF nominal et intérêts de commissions ayant servi de pivot pour l'emprunt OCEANE)
 - o Une avance remboursable de l'Etat (art 90.) de 1.891 K€ dans les Forges de Tarbes au soutien du plan d'investissement
 - o De la charge d'intérêt capitalisée pour 3.113 K€
- Des remboursements de 2.005 K€, notamment 1 919 K€ de dette de location
- Des effets de reclassement / compensation sans impact cash suivants :
 - o Compensation en actions pour 12.515 K€ d'instruments financiers (effet -)
 - o Sortie sans contrepartie décaissement de 288 K€ pour les dettes de location (effet -)
 - o Reclassement en dette des 750 K€ d'honoraires initiaux en lien avec le contrat OCEANE pour (effet +)

Ainsi, au 31 décembre 2023 le solde des dettes financières d'un montant de 12 731 K€ se décompose principalement comme suit :

- 4 638 K€ au titre du financement OCEANE (nominal et intérêts courus)
- 3 966 K€ au titre de la dette de location
- 1.803 K€ au titre de l'avance remboursable art 90 des Forges de Tarbes
- 1 286 K€ pour l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine

Le total des émissions d'emprunts de 18 913 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Emissions d'emprunts** » pour 12.085 K€, minorés de :

- Les nouvelles dettes de location n'ayant pas donné lieu à encaissement pour 3.714 K€
- Des intérêts courus pour 3.113 K€.

Le total des remboursements d'emprunts de 2.005 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	12 731	7 971	4 760
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 157	2 412	-1 255
Endettement net	11 575	5 559	6 016

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Avantages du personnel non courants	680	647	33

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	647
Variation de périmètre	0
Coût des services rendus +	90
Coût financier +	47
Gain et perte actuariels +	-104
Engagement à la clôture	680

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Table retenue	Insee 2021	Insee 2021
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2022	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Changement estimation SATMA	31/12/2023
Autres provisions pour risques	4 194		-237		-2 651	1 307
Total provisions non courantes	4 194	0	-237	0	-2 651	1 307
Provisions pour Litiges		82				82
Provisions pour garanties	193		-122	0	0	71
Autres provisions pour risques	505	0	-17	-153	0	335
Autres provisions pour charges - part < 1 an	919	161	-290	0	0	790
Total provisions courantes	1 617	243	-429	-153	0	1 277
Total provisions	5 811	243	-666	-153	-2 651	2 584

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- Provisions non courantes – autres provisions pour risques :

Il s'agit principalement de :

- 1 000 K€ en lien avec Satma Industries au titre de l'engagement pris dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de dépolluer l'atelier de Etching ;
- Et la provision en lien avec la quote-part de situation nette négative des entités Field mises en équivalence pour 307 K€ (voir note 6.3).

Par ailleurs, il existait au 31 décembre 2022 une provision de 2 672 K€ de passif environnemental lié à l'acquisition du foncier Satma Industries (actualisée à 2.651 k€ en 2023). Cette provision avait été calculée avec pour hypothèses clés une exploitation durant 30 années (durée d'amortissement de l'actif immobilier) avec un engagement à terme de 4 M€,

engagement actualisé. Cette provision a été intégralement reprise en 2023 suite au changement d'estimation relatif à la reprise de l'actif foncier SATMA (voir note 3.1)

▪ Provisions pour garantie :

Les projets à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée aux clients.

▪ Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent essentiellement une provision de 335 K€ (505 K€ à l'ouverture) liée à des lots produits défectueux chez Les Forges de Tarbes. Elle prend en compte les coûts de contrôle de ces lots ainsi que les potentiels coûts de remplacement. En effet, depuis le 22 septembre 2021, la société Les Forges de Tarbes fait face à un défaut qualité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour y remédier. La première étant l'investissement d'équipements permettant un contrôle total des pièces produites. Ces moyens sont utilisés sur les pièces produites antérieurement à la reprise de la société, mais aussi dans le processus normal de production. Une pièce contrôlée non-conforme n'est pas réparable et nécessite son remplacement. La seconde mesure est la mise en place d'un plan d'investigation sur l'origine du défaut qualité qui a été finalisé sur l'exercice. La provision comptabilisée restante correspond aux coûts de remplacements des derniers lots analysés.

▪ Provisions pour charges :

Les provisions pour charges (790 K€) correspondent principalement à :

- Pour 245 K€ (350 K€ à l'ouverture) à une provision en vue d'une opération d'élimination d'un stock de vitrifiat non conforme chez Inertam ;
- 414 K€ à la provision pour coûts de démantèlement et dépollution du site de la centrale CHO Morcenx (544K€ à l'ouverture).

6.12 Autres passifs courants et non courants

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	728	-728
Instruments dérivés passifs	1 315	0	1 315
Autres dettes - part à plus d'un an	5 828	7 545	-1 717
Total Autres passifs financiers non courants	7 143	8 273	-1 130
Dettes fournisseurs	6 488	3 873	2 615
Total Comptes fournisseurs et rattachés	6 488	3 873	2 615
Clients - Avances et acomptes reçus	5 494	3 107	2 387
Dettes sociales	3 060	3 250	-189
Dettes fiscales	463	1 867	-1 404
Autres dettes	0	244	-244
Total autres dettes opérationnelles	9 017	8 468	549
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 614	1 699	-85
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	6 170	7 245	-1 075
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	7 783	8 944	-1 161

6.12.1 Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par :

- Un instrument dérivé évalué à la juste valeur pour 1.315 K€ et correspondant à la valeur des BSA associés aux OCEANE (voir 6.9.3)
- Le passif inclus dans le plan de redressement judiciaire pour un montant de 5 761 K€ (contre 7 478 K€ au 31 décembre 2022, voir note ci-dessous). On retrouve notamment des dettes fiscales à plus d'un an pour 4 089 K€ qu'il convient de mettre en miroir des créances fiscales à plus d'un an d'un montant de 2 925 K€,
- Au 31 décembre 2022, il y avait également la part à plus d'un an de la dette liée à l'acquisition du foncier de Satma Industries pour 728 K€, laquelle dette a été reprise à la suite de l'abandon du projet de reprise du foncier tel que décrit dans la note 3.1

6.12.2 Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en progression de 2.615 K€ par rapport au 31 décembre 2022, pour s'établir à 6.488 K€, notamment en raison de la progression chez les Forges de Tarbes de 2,2 M€ suite à la forte croissance de l'activité.

6.12.3 Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Les dettes sociales sont en légère diminution par rapport au 31 décembre 2022 (3.060 K€ soit une baisse de 189 K€).

Les dettes fiscales sont en très forte diminution s'établissant à 463 K€ au 31 décembre 2023 (1.867 K€ au 31 décembre 2022). Cette diminution s'explique principalement par les dettes fiscales liées aux créances et dettes intragroupe, lesquels soldes ont fait l'objet d'une compensation au titre de la période (voir 6.7.5 avec la baisse des créances fiscales de 1.132 K€).

Les avances et acomptes reçus clients sont en forte progression à 5.494 K€ (3.107 K€ au 31 décembre 2022). Cette progression s'explique par les Forges de Tarbes en raison d'une commande de son client historique pour la fourniture de

30.000 corps creux en 2024. Dans ce cadre, les Forges de Tarbes ont encaissé un acompte sur la période pour un montant total de 4,2 M€.

La dette sur acquisition d'actif est en diminution de 85 K€ pour s'établir à 1.614 K€, et comme en 2022 on retrouve notamment la dette chez CHO Tiper pour 1 069 K€.

6.12.4 Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en baisse (variation de -1.075 K€) et passent de 7.245 K € au 31 décembre 2022 à 6.076 K€ au 31 décembre 2023. Ce poste comprend notamment :

- Les produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé principalement avant le traitement. Ce poste passe de 5.750 K€ au 31 décembre 2022 à 5.241 K€ au 31 décembre 2023 ;
- 214 K€ de produits constatés d'avance lié à Satma Industries contre 794 K€ au 31 décembre 2022, écart lié à la différence de positionnement du carnet de commandes en fin de chaque année ;
- Une diminution de 193 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions restant à étaler qui s'élève à 498 K€ contre 691 K€ au 31 décembre 2022.
- 94 K€ correspondant à la subvention liée aux intérêts non réclamés sur les avances remboursables art 90 chez Forges de Tarbes

6.12.5 Procédure de redressement judiciaire

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement des sociétés du Groupe.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Créances Crédit Agricole Aquitaine (CRCAMPG) :
 - o Affectation du compte DAT à hauteur de 1 200 000 € au remboursement partiel de la créance,
 - o Paiement d'une somme de 300 000 € pour solde de tout compte dans les 3 mois du jugement arrêtant le plan de continuation,
 - o Abandon par le Crédit Agricole Aquitaine du solde de sa créance,
 - o Mainlevée de toutes les hypothèques affectées à la garantie de la créance.
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation au 31 décembre 2023.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	487	487	0
Créances inférieures à 500 €	9	9	0
Créanciers / CRCAMPG	3 860	300	0
Créanciers / option 1	1 988	298	0
Créanciers / option 2	5 449	1 539	3 910
TOTAL	11 793	2 632	3 910
Créances contestées	1 927	-	
Créances provisionnelles	0	-	
Créances intragroupes	60 257	-	-

*les créances intragroupes ne figurent pas en consolidation puisqu'éliminées, hormis la contrepartie de TVA déductible non éliminée qui figure au poste « autres actifs financiers non courants ».

Par ailleurs, les dettes (hors dettes financières) comprises dans le plan de redressement et le plan d'étalement des dettes COVID figurent aux rubriques suivantes du passif et leur apurement est prévu selon l'échéancier ci-dessous :

	31/12/2023	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Dettes fiscales - part à plus d'un an	3 325	382	231	243	2 469
Autres dettes - part à plus d'un an	2 436	603	529	542	762
Total	5 761	985	760	785	3 231

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Actifs d'impôts différés	57	952	-895
Passifs d'impôts différés	-3 590	-4 842	1 252
Total impôts différés	-3 533	-3 890	357
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dettes d'impôts courants	0	-25	25
Total impôts courants	0	-25	25

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il a été décidé ne pas comptabiliser les impôts différés. Les impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2023 sont principalement composés des impôts différés des sociétés Satma Industries et Forges de Tarbes.

	31/12/2022	Incidence résultat	Dont Changement estimation Satma (3.1)	Autres	31/12/2023
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:					
- Instruments financiers	0	0	0	0	0
- Réévaluation actif et passif suite acquisitions	-3 949	362	-285	0	-3 587
- Provisions règlementées	0	0	0	0	0
- Engagements de retraite	52	10	0	-9	53
- sur CVAE	0	0	0	0	0
- déficits fiscaux	0	0	0	0	0
- autres différences temporelles	0	0	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	4	-3	0	0	1
Total	-3 890	366	-285	-9	-3 533

Le montant de l'impôt différé passif est constitué exclusivement de l'effet impôt différé des réévaluations des immobilisations du site de Tarbes et Satma Industries consécutivement à leurs rachats. Les impôts différés actifs sont liés d'une part aux impôts différés en lien avec les réévaluations d'actif et passif consécutifs aux acquisitions et d'autre part à l'actif d'impôt en lien avec la provision indemnité départ à la retraite.

6.13.2 Echéances des impôts différés

	31/12/2023	A moins d'un an	A plus d'un an
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:			
- Instruments financiers	0	0	0
- Réévaluation actif et passif suite acquisitions	-3 587	-628	-2 959
- Provisions règlementées	0	0	0
- Engagements de retraite	53	0	53
- sur CVAE	0	0	0
- déficit fiscaux	0	0	0
- autres différences temporelles	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	1	0	1
Total	-3 533	-628	-2 905

6.13.3 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 75 145 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	au 31/12/23	au 31/12/22
	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
EUROPLASMA	31 943	28 595
INTERTAM	11 637	10 230
TARBES	459	754
GERZAT	1 235	298
SATMA INDUSTRIES	473	15
CHO Power	14 955	13 920
CHOPEX	5 877	5 723
CHO Morcenx	8 680	8 591
ECH	180	692
CHO LOCMINE	4	3
CHO TIPER	462	461
Total	75 905	69 283

6.14 Capitaux propres

6.14.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Europlasma est composé de 304 633 943 actions d'une valeur nominale de 0,01 € chacune :

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions ordinaires	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions de préférences			
Total	304 633 943	4 087 578	300 546 365

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'action moyen	70 364 060	6 049 549 336	-5 979 185 276

Le nombre d'action est impacté par la réduction de capital intervenue le 20 novembre 2023 : Diminution de 1€ à 0,01€ sans impact sur le nombre d'actions. Le nombre d'action moyen n'a pas été retraité pour en tenir compte.

Les mouvements intervenus sur le capital social en nombre d'actions sont les suivants :

	31/12/2022	Émission	Réduction de nominal	autre	31/12/2023
Nombre d'actions ordinaires - nominal 1€	4 087 578	300 514 741	-304 602 319		0
Nombre d'actions ordinaires - nominal 0,01 €		31 624	304 602 319		304 633 943
total	4 087 578	300 546 365	0	0	304 633 943
<i>dont exercice BSA</i>		<i>59 032</i>			
<i>dont conversion obligations</i>		<i>300 487 333</i>			

Les variations de capital principalement de la conversion en capital des obligations et pénalités/intérêts liés comme décrit dans la note 6.9 de l'annexe.

La réduction de capital par réduction du nominal n'a pas eu d'impact sur le nombre d'actions en circulation.

6.14.2 Actions en dilution

▪ Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2023

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions à la clôture	304 633 943	4 087 578	300 546 365
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>1 917 093 785</i>	<i>1 038 825</i>	<i>1 916 054 960</i>
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	0	0
- BSA EPF/OCEANE	545 642 741	0	545 642 741
- OCEANE	1 371 451 000		1 371 451 000
- OCA BSA ZIGI Capital	2	2	0
- BSA EHGOS FUND	42	42	0
- BSA GFCO	0	1 038 781	-1 038 781
Nombre d'actions dilué à la clôture	2 221 727 728	5 126 403	2 216 601 325
Taux de dilution	629,3%	25,4%	

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'action moyen	70 364 060	6 049 549 336	-5 979 185 276
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>1 917 093 785</i>	<i>1 038 825</i>	<i>1 916 054 960</i>
- BSA EPF/OCEANE	545 642 741	0	545 642 741
- OCEANE	1 371 451 000	0	1 371 451 000
- OCA BSA ZIGI Capital	2	2	0
- BSA EHGOS FUND	42	42	0
- BSA GFCO	0	1 038 781	-1 038 781
Nombre moyen d'action dilué	1 987 457 845	6 050 588 161	-4 063 130 316

6.14.3 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Ce plan permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Compte tenu des mouvements intervenus en 2022 sur le capital (réduction de capital et regroupement d'actions), l'intégralité des actions gratuites en cours ont été perdues. Aucune nouvelle action gratuite n'a été attribuée en 2023.

Ainsi, aucune charge n'a été comptabilisée en 2022 ni 2023.

6.14.4 Intérêts minoritaires

	31/12/2022	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2023
CHO Locmine	12	0	0	0	0	12
CHO Tiper	-754	0	0	0	0	-754
Total	-742	0	-1	0	0	-743

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

▪ Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15. Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance. Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15. Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme

Au 31 décembre 2023, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements. Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats.

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats.

Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

▪ Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

▪ Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2023	2022	Variation
Production vendue de biens	11 210	9 321	1 888
Production vendue de services	4 196	5 198	-1 002
Total	15 406	14 520	886

	2023	2022	Variation
Europe	11 220	10 162	1 058
Amérique	2 278	2 881	-603
Asie	1 908	1 473	435
Afrique	0	3	-3
Total	15 406	14 520	886

Le chiffre d'affaires consolidé 2023 s'établit à 15.406 K€ contre 14.520 K€ en 2022. Cette progression de 886 K€ (6%) est expliquée :

- D'une part par la diminution du secteur amiante (déchets dangereux) avec un Chiffre d'affaires de 3 049 K€ en 2023 contre 4 009 K€ en 2022
- D'autre part par la progression du secteur Industries avec un Chiffre d'affaires de 11 415 K€ en 2023 en comparaison de 9 391 K€ en 2022

7.2 Autres produits d'exploitation

▪ Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

▪ Evolution des autres produits d'exploitation

	2023	2022	Variation
Production immobilisée	37	370	-334
Production stockée	1 726	154	1 572
Subventions d'exploitation	171	274	-103
Autres produits	8	129	-121
Transferts de charges d'exploitation	85	46	39
Total	2 027	974	1 053

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée pour 37 K€ (370 K€ en 2022), principalement le projet Gerzat pour 290 K€ en 2022 ;
- De la production stockée (variation positive du stock d'en cours et produits finis) ;
- Des subventions d'investissement accordées correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche ;
- De transferts de charge.

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2023	2022	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-6 830	-5 014	-1 816
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-425	46	-471
Variation stocks de marchandises	0	0	0
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0	0
Autres achats	-4 443	-4 210	-233
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-11 697	-9 178	-2 519

Les achats consommés sont en progression en lien avec l'augmentation des stocks de 1.241 K€ et du chiffre d'affaires de 886 K€. Les autres achats incluent notamment les travaux de sous-traitance, l'énergie et le matériel.

▪ Charges externes

	2023	2022	Variation
Locations et charges locatives	-132	-606	475
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 548	-2 377	-171
Autres charges externes	-4 411	-3 504	-907
Total	-7 091	-6 487	-603

Les charges externes progressent principalement en raison d'honoraires pour 1,3 m€ liés aux opérations de financement pour les instruments qualifiés de dette (OCEANE). En 2022, les honoraires de 5,3 m€ étaient rattachés à l'emprunt de 100 m€ considérés en consolidation comme un instrument de capitaux propres et donc comptabilisés directement en moins de l'augmentation de capital.

Les charges locatives diminuent du fait d'une meilleure analyse des contrats de locations.

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

	2023	2022	Variation
Cadres	47	47	0
Agents de maîtrise et techniciens	78	79	-1
Employés	20	28	-8
Ouvriers	39	33	6
Personnel mis à la disposition de l'ent.			
Total	184	187	-3

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

	2023	2022	Variation
Rémunérations du personnel	-7 525	-7 709	184
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-3 049	-3 204	155
Autres charges de personnel	-220	-166	-53
Participation des salariés	0	0	0
Total	-10 795	-11 080	285

Les charges de personnel sont relativement stables et s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés),

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2023	2022	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-7 684	-4 950	-2 734
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	6	-80	86
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	649	841	-192
Dotations nettes aux engagements de retraite	-132	-152	21
Dotations nettes aux charges à répartir	0	-18	18
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	303	116	187
Total	-6 858	-4 244	-2 614

Les amortissements, dépréciations et provisions sont relativement stables par rapport à l'exercice 2022, la variation s'expliquant principalement par la dotation de 2.942 K€ suite à l'impairment test ayant abouti à une dépréciation sur l'actif industriel de l'UGT Inertam.

7.6 Taxes

	2023	2022	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	-152	-87	-65
Autres impôts et taxes	-310	-317	7
Total	-462	-404	-58

Les impôts et taxes, comme en 2022, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises). L'augmentation des impôts assis sur les rémunérations est liée aux efforts de formation continue avec en contrepartie des transferts de charge plus importants.

7.7 Autres charges et produits opérationnels non récurrents

	2023	2022	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-22	-404	382
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	20	20	0
Autres charges non courantes	-327	-396	69
Autres produits non courants	1 403	8 494	-7 092
Dépréciations et provisions	-131	0	-131
Total	943	7 715	-6 772

En 2022, on retrouvait principalement la comptabilisation du Badwill lié à l'acquisition du site de Satma Industries pour un montant de 7 909 K€.

En 2023, les produits non courants sont principalement composés de 1.138 K€ de produits liés au changement d'estimation sur le foncier Satma Industries.

7.8 Résultat financier

▪ Méthodes et estimations

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

Les estimations et méthodes de reconnaissance des produits et charges financiers sont expliqués en lien avec la note sur les dettes financières.

▪ Tableau comparatif du résultat financier

	2023	2022	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	40	8	33
Coût de l'endettement financier brut	-3 575	-5 657	2 082
Coût de l'endettement financier net	-3 535	-5 650	2 115
Perte et gains de change	0	-14	14
Dépréciations nettes d'actifs financiers	13	-2 034	2 047
Autres charges financières	-6	0	-6
Autres produits financiers	7 152	49	7 103
Résultat financier	3 624	-7 649	9 158

Le coût de l'endettement financier net est principalement constitué de :

- La charge d'évaluation à la juste valeur liée au financement OCEANE pour -2.838 K€
- La charge d'intérêt en lien avec les contrats de location et contrat de crédit-bail pour -398 K€
- La charge d'intérêt en lien avec le financement EPF de 14,4 m€ pour -240 K€

Les produits financiers sont principalement composés du produit de réévaluation à la juste valeur des BSA associés aux OCEANE pour 7.152 K€ comme indiqué en note 6.9.3

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

■ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2023	2022	Variation
Impôts différés	366	259	107
Impôt exigible	-11	-18	7
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	355	241	114

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices. Le détail de l'impôt différé est présenté en note 6.13. Il comprend notamment une charge de 285 K€ lié au changement d'estimation comme expliqué en note 3.1 et un produit de 651 K€ principalement lié à l'amortissement des actifs réévalués dans le cadre des rachats de Satma Industrie et Forges de Tarbes.

▪ Preuve d'impôts

	2023	2022
Résultat net (100%)	-14 745	-15 751
Charge d'impôt	355	241
Résultat net taxable	-15 100	-15 992
Taux d'impôt normal	25,00%	25,00%
écart sur différence de taux	0	0
Charge d'impôt théorique (A)	3 775	3 998
Différences temporaires	1 038	179
Diff permanente CVAE	-11	-45
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	3 366	3 775
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	4 393	3 909
Incidence des écritures de conso. (C)	-407	0
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	12	-71
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-7 418	-7 244
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	0	-350
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-7 406	-7 666
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	355	241
Charge d'impôt réelle comptabilisée	355	241

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	1 700	1 700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	1 098	1 708
Total	2 798	3 408

Le nantissement d'actif financiers en garantie d'emprunt pour 1 700 K€ porte sur le nantissement des brevets Europlasma, en garantie du prêt public accordé par la région Nouvelle Aquitaine en 2022.

Les autres engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des deux usines situées à Morcenx :

- Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site ;

En 2022, il y avait également des engagements de mise en sécurité des sites pour 350 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement. Les dépôts apportés en garantie sont désormais considérés comme suffisants.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2023 aux entités légales Europlasma SA, ECH (filiale Chinoise), SCI G et les entités du sous-groupe FIELD.

- Déchets dangereux (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2023 à l'entité légale Inertam SAS.

- Décarbonation

L'activité décarbonation correspond à une prestation de transformation de déchets d'Activité Economique (DAE) en Combustibles Solides de Récupération (CSR) et à sa valorisation. Ce secteur correspond en 2023 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, CHOPEX SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS.

- Industries

L'activité Industries correspond à la fabrication de corps creux et de feuilles d'aluminium anodisées. Ce secteur correspond en 2023 aux entités Les Forges de Tarbes, Les Forges de Gerzat et Satma Industries.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2023	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	93	60	0	2	154
Immobilisations corporelles	2 257	2 722	16 379	2 827	24 185
Autres actifs non courants	562	2 787	737	2 229	6 315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	788	86	244	39	1 157
Total Actif	4 439	7 251	27 744	5 830	45 263
CA	55	3 049	11 415	887	15 406
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-355	-3 968	-2 276	-259	-6 858
Résultat opérationnel	-5 424	-6 534	-5 619	-1 147	-18 724
EBITDA	-4 899	-2 540	-4 612	-938	-12 990
Résultat net	156	-7 863	-5 487	-1 551	-14 745
Intérêt minoritaires	0	0	0	1	1
Résultat part groupe	156	-7 863	-5 487	-1 550	-14 744

31/12/2022	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	107	58	0	2	167
Immobilisations corporelles	2 567	5 313	18 819	2 360	29 060
Autres actifs non courants	571	3 368	2 138	2 366	8 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	356	208	1 767	81	2 412
Total Actif	4 593	12 320	31 025	6 734	54 673
CA	327	4 009	9 391	793	14 520
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	149	-2 393	-1 657	-344	-4 244
Résultat opérationnel	-5 426	-4 522	2 647	-1 041	-8 343
EBITDA	-5 557	-2 036	-3 315	-932	-11 840
Résultat net	-11 823	-5 525	2 854	-1 257	-15 751
Intérêt minoritaires	-21	0	0	-153	-173
Résultat part groupe	-11 843	-5 525	2 854	-1 410	-15 924

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées des sociétés mises en équivalence (Field).

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2023	2022
Ventes	0	0
Achats	0	0
Charges financières	0	0
Produits financiers	2	2
Créances avec parties liées	1 712	1 510
Dettes avec parties liées	0	0
Garanties données aux parties liées	0	0
Garanties reçues des parties liées	0	0

Les créances correspondent aux créances avec les filiales Field mises en équivalence avant dépréciation.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants comptabilisées en charge au cours de l'année 2023 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2023	Montants versés en 2022
Jetons de présence	80	80
Autres rémunérations		
Total	80	80

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2023 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2023	Montants versés en 2022
Avantages du personnel à court terme	246	246
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	0	0
Total	246	246

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 023	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 022
PwC	99	40	139	85	45	130
Deixis	124	40	164	121	23	144
Autres	15	0	15	3	0	3
Total	238	80	318	209	68	277

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 13. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Opérations sur capital du Groupe

- **Mise en œuvre du programme de financement obligataire**

Dans le cadre de l'accord de financement obligataire par émission d'OCEANE-BSA mis en place le 23 mars 2023 au profit du fonds Environmental Performance Financing, la Société a procédé au tirage des tranches 12 à 15 de 200 OCEANE chacune, sans BSA attaché, pour un montant nominal total de 4 millions d'euros.

A la date du présent rapport, 1.048 OCEANE ont été converties en 2024 par le fonds Environmental Performance Financing, ce qui a donné lieu à la création de 8.222.330.389 actions ordinaires et une augmentation de capital global de 26.638.274,3578 euros.

- **Mise en place d'un nouveau programme de financement obligataire**

Par un contrat conclu en date du 23 avril 2024, la Société a mis en place un nouvel accord de financement obligataire pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois, en 30 tranches de 200 OCEANE chacune pour un nominal par tranche de 1 M€, sous forme d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « **OCABSA** »), au profit du fonds Environmental Performance Financing.

Ce nouveau programme d'OCABSA a vocation à accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma. Les fonds issus de ce programme seront alloués majoritairement au financement :

- de la reprise du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes, dernier fabricant français de roues et d'essieux pour l'industrie ferroviaire, validée le 20 mars 2024 par le Tribunal de commerce de Lille ;
- du développement des activités de la filiale Les Forges de Tarbes afin de lui permettre de soutenir la montée en capacitaire, de répondre favorablement aux besoins exponentiels exprimés par ses clients et aux sollicitations toujours plus croissantes des prospects en France et à l'international ; et
- de la poursuite du développement des activités historiques du Groupe Europlasma liées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. La ligne de crédit d'un montant maximal de 14,4M€ souscrit auprès de la société Environmental Performance Financing fin 2022 pour soutenir les besoins en financement a été résiliée d'un commun accord au profit de ce nouveau financement obligataire afin de limiter la dette du Groupe Europlasma et de préserver ses capacités financières.

- **Réduction de capital**

En date du 28 mars 2024, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital d'un montant de 0,01 euro à 0,0002 euro.

A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma a été réduit à 571.004,5086 euros divisé en 2.855.022.543 actions ordinaires de 0,0002 euro de valeur nominale chacune. Le montant de ladite réduction a été affecté en intégralité au compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

Cette opération purement technique n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'actions en circulation et a eu pour objet de permettre à Europlasma de disposer d'un cours de bourse supérieur à la valeur nominale de l'action. Elle a été réalisée sur le fondement de la délégation conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 juin 2023, aux termes de sa septième résolution.

- **Regroupement**

Faisant usage des délégations votées lors de l'assemblée générale du 20 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé de procéder à un regroupement d'actions par échange de 5.000 actions anciennes contre 1 action nouvelle qui a fait l'objet d'un avis inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires du 10 avril 2024. Les opérations de regroupement ont débuté le 25 avril 2024, pour s'achever le 27 mai 2024.

Les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR001400CF13 jusqu'au 27 mai 2024, dernier jour de cotation.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR001400PDG8 à compter du 28 mai 2024, premier jour de cotation.

Solutions Plasma

Début janvier 2024, la société Shandong Haogang Environmental Protection Technology Co a reçu des autorités environnementales chinoises un permis de traiter les crasses d'aluminium.

Par cette autorisation, les autorités chinoises viennent donc de valider la technologie développée par la filiale chinoise EET et permettent au pilote de passer à l'échelle industrielle. Cette licence d'exploitation ouvre également la voie à la qualification du dispositif industriel pour l'ensemble du territoire à l'issue d'une période probatoire d'un an.

Reprise de l'activité MG-Valdunes

Le 20 mars 2024, le tribunal de commerce de Lille-Métropole a désigné Europlasma en qualité de repreneur en plan de cession du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes, spécialisée dans la fabrication de roues et d'essieux de trains, avec faculté de se substituer une filiale, créée ou à créer, contrôlée par EUROPLASMA.

Dans ce cadre, le fonds de commerce et les actifs de MG-Valdunes ont été repris par la société *ad hoc* Valdunes Industries, société par actions simplifiée immatriculée le 8 avril et contrôlée par Europlasma.

Cette reprise comprend:

- le fonds de commerce exploités par MG-Valdunes sur ses deux sites de Leffrinckoucke (Dunkerque) et de Trith-Saint-Léger (Valenciennes) ainsi que les actifs y afférents ;
- la préservation de près de 60% des effectifs globaux (soit 178 postes) ;
- la pérennisation des activités historiques des deux sites ;
- un plan de développement visant à reconquérir le marché domestique, redéployer les activités liées aux composants mécaniques forgés (CMF) et, à terme, à améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'outil de production par l'intégration d'activités nouvelles en lien avec le traitement de déchets, la décarbonation et la production d'énergie renouvelable.

Un plan de financement des activités historiques de plus de 35 M€ sur 3 ans

Cette reprise a été rendue possible grâce à l'engagement sans faille des différentes parties prenantes mobilisées sur ce projet, qui se sont engagées à financer un peu plus de 35 M€ sur les trois prochaines années. La répartition entre les différents acteurs est la suivante :

- 15 M€ pour Europlasma en fonds propres notamment issus du programme de financement obligataire conclu le 23 avril 2024 avec son partenaire Alpha Blue Ocean jusqu'à 30 millions sur 3 ans ;
- 15 M€ pour l'Etat sous forme d'un prêt s'inscrivant dans le cadre du FDES dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel et la mise en œuvre en « miroir » en 3 tranches successives sur 3 ans sera conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent au capital de Valdunes Industries ;
- 5 M€ pour les collectivités locales (dont 4 M€ de financement du foncier et 1 M€ de subventions) ;
- 1 M€ pour la SNCF, client historique de MG-Valdunes, selon des modalités qui restent à définir.

La relance des activités historiques vise à permettre un retour à l'équilibre de l'activité de Valdunes dès 2025, alors que la société a enregistré une perte nette de 13,8 M€ en 2022 pour un chiffre d'affaires de 68,5 M€. Ce projet revêt une importance stratégique évidente en matière de souveraineté industrielle puisqu'elle permet de réduire la dépendance à des pays tiers et de sécuriser les approvisionnements pour l'industrie ferroviaire française.

En date du 17 mai 2024, Europlasma a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Bizzell Europe, filiale du groupe Bizzell Corporation opérant principalement au profit du gouvernement américain, en vue de son entrée au capital de Valdunes Industries à hauteur de 25% pour un montant de 5 millions d'euros.



EUROPLASMA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.705.392,8664 euros

471 Route de Cantegril Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

www.europlasma.com

